3.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES
Exercice 2024 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 5 - Budget annexe du Port, Décision modificative n° 1.

Le Maire, sur proposition du 4ème Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2023 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 08 avril 2024 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2023, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2024 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposé de modifier les autorisations de programme et de crédits de paiement suivantes :

- AP/CP 004 - Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) – Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju pour un montant de 8 520 276,33 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 13 novembre 2024.
- AP/CP 005 - Restauration collective municipale de Portivechju pour un montant de 3 673 289,69 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 13 novembre 2024.

Les principales modifications proposées pour les budgets sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2051 « Concessions et droits similaires » est débité de la somme de 121 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21351 « Bâtiments publics » est débité de la somme de 523 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 77 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21831 « Matériel informatique scolaire » est crédité de la somme de 20 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21838 « Autre matériel informatique » est crédité de la somme de 101 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est crédité de la somme de 397 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	652 645,72 €	- 121 000,00 €	531 645,72 €
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments publics	2 664 820,03 €	- 523 000,00 €	2 141 820,03 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	548 968,89 €	77 000,00 €	625 968,89 €
21 - Immobilisations corporelles	21831 - Matériel informatique scolaire	187 918,00 €	20 000,00 €	207 198,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	410 449,16 €	101 000,00 €	511 449,16 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	8 274 227,68 €	397 000,00 €	8 671 227,68 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 49 000,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 180 340,73 €	- 121 000,00 €	4 059 340,73 €
21 - Immobilisations corporelles	9 327 693,00 €	- 325 000,00 €	9 002 693,00 €
23 - Immobilisations en cours	10 515 186,58 €	397 000,00 €	10 912 186,58 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 49 000,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 5 du Budget Principal.

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 13 « Subventions d'investissement », compte 1311 « Subv. transf. Etat et établ. Nationaux » est débité de la somme de 49 000,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
13 - Subventions d'investissement	1311 - Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 810 508,49 €	- 49 000,00 €	2 761 508,49 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 49 000,00 €**	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
13 - Subventions d'investissement	10 400 975,87 €	- 49 000,00 €	10 351 975,87 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 49 000,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 5 du Budget Principal.

BUDGET ANNEXE DU PORT

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 637 « Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) » est crédité de la somme de 227 513,19 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » est débité de la somme de 84 181.73 €.

3.1

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 10 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » est débité de la somme de 23 600,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 68 « Dotations aux provisions et aux dépréciations », compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » est débité de la somme de 109 731.46 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	31 150,00 €	227 513,19 €	258 663,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	168 363,46 €	- 84 181,73 €	84 181,73 €
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- 10 000,00€	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	29 000,00 €	- 23 600,00 €	5 400,00 €
68 - Immobilisations corporelles	6815 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	109 731,46 €	- 109 731,46 €	0,00 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	790 754,67 €	227 513,19 €	1 018 267,86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 163 726,29 €	- 84 181,73 €	1 079 544,56 €
67 - Charges exceptionnelles	39 000,00 €	- 33 600,00 €	5 400,00 €
68 - Immobilisations corporelles	109 731,46 €	- 109 731,46 €	0,00 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget du Port

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 et le compte administratif 2023, adoptés le 08 avril 2024,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget Principal adoptée le 13 mai 2024.

Vu la décision modificative budgétaire n° 2 du Budget Principal adoptée le 15 juillet 2024.

Vu la décision modificative budgétaire n° 3 du Budget Principal, la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe de l'Assainissement adoptées le 09 septembre 2024.

Vu la décision modificative budgétaire n° 4 du Budget Principal, la décision modificative budgétaire n° 2 du Budget annexe de l'Assainissement et la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe de l'Eau adoptées le 14 octobre 2024,

- d'approuver la décision modificative budgétaire n° 5 du Budget Principal et la décision modification budgétaire n° 1 du Budget annexe du Port comme détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2051 « Concessions et droits similaires » est débité de la somme de 121 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21351 « Bâtiments publics » est débité de la somme de 523 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 77 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21831 « Matériel informatique scolaire » est crédité de la somme de 20 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 21838 « Autre matériel informatique » est crédité de la somme de 101 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est crédité de la somme de 397 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	652 645,72 €	- 121 000,00 €	531 645,72 €
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Bâtiments publics	2 664 820,03 €	- 523 000,00 €	2 141 820,03 €
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres immobilisations corporelles	548 968,89 €	77 000,00 €	625 968,89 €
21 - Immobilisations corporelles	21831 - Matériel informatique scolaire	187 918,00 €	20 000,00 €	207 198,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	410 449,16 €	101 000,00 €	511 449,16 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	8 274 227,68 €	397 000,00 €	8 671 227,68 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 49 000,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 180 340,73 €	- 121 000,00 €	4 059 340,73 €
21 - Immobilisations corporelles	9 327 693,00 €	- 325 000,00 €	9 002 693,00 €
23 - Immobilisations en cours	10 515 186,58 €	397 000,00 €	10 912 186,58 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 49 000,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 5 du Budget Principal.

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 13 « Subventions d'investissement », compte 1311 « Subv. transf. Etat et établ. Nationaux » est débité de la somme de 49 000,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
13 - Subventions d'investissement	1311 - Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 810 508,49 €	- 49 000,00 €	2 761 508,49 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 49 000,00 €**	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM5**	**TOTAL**
13 - Subventions d'investissement	10 400 975,87 €	- 49 000,00 €	10 351 975,87 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 49 000,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 5 du Budget Principal.

BUDGET ANNEXE DU PORT

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 637 « Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) » est crédité de la somme de 227 513,19 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » est débité de la somme de 84 181.73 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 10 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » est débité de la somme de 23 600,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 68 « Dotations aux provisions et aux dépréciations », compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » est débité de la somme de 109 731.46 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	31 150,00 €	227 513,19 €	258 663,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	168 363,46 €	- 84 181,73 €	84 181,73 €
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- 10 000,00€	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	29 000,00 €	- 23 600,00 €	5 400,00 €
68 - Immobilisations corporelles	6815 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	109 731,46 €	- 109 731,46 €	0,00 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 2024 (RAR + voté +DM)**	**Proposition DM1**	**TOTAL**
011 - Charges à caractère général	790 754,67 €	227 513,19 €	1 018 267,86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 163 726,29 €	- 84 181,73 €	1 079 544,56 €
67 - Charges exceptionnelles	39 000,00 €	- 33 600,00 €	5 400,00 €
68 - Immobilisations corporelles	109 731,46 €	- 109 731,46 €	0,00 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget du Port

- d'approuver la modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 004 - Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) – Equipements publics de proximité, pilier du cadre de vie du PRIR de Pifanu à Portivechju pour un montant de 8 520 276,33 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 13 novembre 2024.

- d'approuver la modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 005 - Restauration collective municipale de Portivechju pour un montant de 3 673 289,69 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 13 novembre 2024.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.